Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 089-218904183-20260923-DL26_180-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

affiché le 23/09/26

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TONNERRE

N° 2026 / 180

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 19
Exprimés : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant convocation du 15 septembre 2026

Étaient présents : Pascal LENOIR, Lucas IPPOLITO-SCHWAGER, Emilie ORGEL, Thomas DROULEZ, Sylviane TOULON, Benoît CHAISY (adjoints), Nicolas NOËL, Gaëlle BENOIT, Claude ROY, Bahya BAILICHE, Guy ROY, Marie-Laure BOIZOT, Anaëlle BUELLONI, Michel DROUVILLE, Mathilde PEDROT, Nadège LALLEMAND, Benoit BROUSSEAU, Anne SANCHEZ.

Absents représentés : Anne-Sophie HAMON, Chantal PRIEUR, Djamila BOUFELAH, Jeanine CALCIO GAUDINO, Vincent THOMAS, Gilles BARJOU, David ROSENBLUM, Paul HUTTEAU d'ORIGNY.

Absents excusés : /

Absents : /

Secrétaire de séance : Benoit BROUSSEAU

Nomenclature @CTES : Finances / Fiscalité

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET CINEMA

Nomenclature @CTES : Finances / Décisions budgétaires

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°2026-024 du 09/02/2026 relative à l'approbation du budget Ville 2026 et par laquelle l'organe délibérant a délégué à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre ;
- Considérant que la fongibilité ne concerne que les chapitres réels, que le chapitre 012, les chapitres 021, 023 et les chapitres d'ordre (040, 041, 042 et 043) en sont totalement exclus ;
- Considérant qu'ainsi, la fongibilité des crédits est possible entre les chapitres :
 011, 014, 65, 66, 67 en fonctionnement
 20, 21, 23, 26 en investissement (ou entre les opérations relevant de ces chapitres, en cas de vote par opération)
- Considérant qu'il n'y a pas de fongibilité possible entre les sections et que les mouvements entre sections nécessitent ainsi une décision modificative ;
- Considérant que la fongibilité est impossible dès lors qu'il y a des opérations d'ordre ;
- Considérant l'avis favorable de la Commission n° 1 en charge des finances et des ressources humaine en date du 10/09/2026 ;

Le Conseil municipal de Tonnerre, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,	**Pour : 27**
	Contre : 0
	Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 089-218904183-20260923-DL26_180-DE

- D'effectuer les virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
011 – 6042	Achats de prestations de service	600,00	(1)
011 – 60612	Electricité	1 000,00	(1)
011 - 60623	Alimentation	2 200,00	(1)
011 - 60632	Fournitures de petit équipement	400,00	(1)
011 - 6064	Fournitures administratives	380,00	(1)
011 - 61558	Autres biens mobiliers	800,00	(1)
011 - 6184	Versements à des organismes de formation	530,00	(1)
011 - 6232	Fêtes et cérémonies	-500,00	(1)
011 - 6234	Réceptions	50,00	(1)
011 - 6236	Catalogues et imprimés	-400,00	(1)
011 - 6251	Voyages, déplacements et missions	-400,00	(1)
011 - 627	Services bancaires et assimilés	-100,00	(1)
011 - 6281	Concours divers	-585,00	(2)
011 – 62871	Redevances à la collectivité de rattachement	500,00	(1)
011 – 6358	Autres droits	-200,00	(2)
012 – 6211	Personnel affecté par la commune de rattachement	2 300,00	(3)
023	Virement à la section d'investissement	1 945,00	(1)
Total		**8 520,00**	

Recettes

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
70 – 7062	Produits du service	4 000,00	(1)
74 - 74888	Dotation CNC	1 483,00	(1)
75 - 752	Location de salles	-4 000,00	(2)
75 - 757361	Subvention d'équilibre	7 037,00	(1)
Total		**8 520,00**	

Section d'investissement

Dépenses

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
3001 - 21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 945,00	(1)
Total		**1 945,00**	

Recettes

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
021	Virement de la section de fonctionnement	1 945,00	(1)
Total		**1 945,00**	

(1) Ajout de crédits
(2) Reprise de crédits

MAIRIE DE TONNERRE 89700 Tonnerre

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre

Benoit BROUSSEAU
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.